



Département du Calvados
**commune de
VILLY-BOCAGE**

Villages d'avenir



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026
N° 2026-05

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Alexandre LEBASTARD, Maire.

<i>Par ordre alphabétique :</i>	Présent(e)	Absent(e) représenté(e)	Absente(e) excusé(e)
Mme Charlotte AUVRAY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Claudine CHENEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Willem JANSSEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Yohann JUIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Raphaëlle LAURAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Kevin LAVECHIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Alexandre LEBASTARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Aymeric LEDOUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Maëva MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Cédric MOUCHEL-VICHARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Stéphane OLIVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Pascale RAFII	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Sylvie TOMBETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Noël VENGEON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	13	2	0

Pouvoirs :

M. Stéphane OLIVIER est représenté par M. Alexandre LEBASTARD

M. Yohann JUIN est représenté par Mme Maëva MARIE

Quorum :

Huit (8).

Le quorum

étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

n'étant pas atteint, le Conseil municipal ne peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

Aymeric LEDOUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour transmis aux Conseillers municipaux par convocation en date du samedi 11 avril 2026 :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026
2. Mise à jour de la grille tarifaire des services et prestations périscolaires
3. Demande de subvention par la coopérative scolaire
4. Signature du contrat de contrôle technique des installations de loisirs
5. Approbation du Compte Financier Unique - Budget assainissement 2025
6. Approbation du Compte Financier Unique - Budget principal 2025
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget de la commune
8. Vote du budget primitif 2026 principal de la commune
9. Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026

M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour trois points :

- **Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2026**
- **Délégation complémentaire au Maire**
- **Signature d'une offre pour fauchage et débroussaillage**

et de revoir l'ordre de traitement des points.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter et l'ordre du jour est ainsi modifié :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026
2. Délégation complémentaire au Maire
3. Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2026
4. Mise à jour de la grille tarifaire des services et prestations périscolaires
5. Demande de subvention par la coopérative scolaire
6. Approbation du Compte Financier Unique - Budget assainissement 2025
7. Approbation du Compte Financier Unique - Budget principal 2025
8. Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget de la commune
9. Vote du budget primitif 2026 principal de la commune
10. Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026
11. Signature d'une offre pour fauchage et débroussaillage de printemps
12. Signature du contrat de contrôle technique des installations de loisirs

ADMINISTRATION GENERALE

2026-05-01 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026

Le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers municipaux le dimanche 19 avril 2026.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des remarques sur le procès-verbal transmis et propose de l'approuver.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

2026-05-02 : Délégation complémentaire au Maire

Monsieur le Maire expose que dans sa délibération n°2026-04-02 en date du 09 avril 2026, le Conseil municipal ne lui a pas donné délégation pour le point n°4 : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Or c'est la délégation sur ce point qui peut permettre au Maire de signer des contrats et devis sans délibération préalable. Le Conseil municipal a par ailleurs la possibilité de ne déléguer cette compétence au Maire qu'à concurrence d'un montant maximal donné.

Synthèse des discussions :

Le Conseil municipal souhaite en effet permettre à Monsieur le Maire de pouvoir, dans la limite des crédits inscrits au Budget, prendre des décisions et signer des devis pour des prestations de service notamment, listant le cas d'assistance / dépannages / réparations.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 4000,00 euros hors taxes, et dans la mesure où la dépense revêt un caractère d'urgence.

FINANCIER

2026-05-03 : Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales, à savoir :

- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB),
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
- La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

En outre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il lui soumettra, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, une proposition pour l'application de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), dans une logique de lutte contre la vacance de logements sur la commune.

Pour rappel, en 2025 l'augmentation des bases par l'Etat était de 1,8 %, et le Conseil municipal avait voté une variation de +2% de chacun des trois taux - TFB, TFNB et THRS - ce qui donnait les taux d'imposition suivants :

- TFB : 43,28 %
- TFNB : 34,50 %
- THRS : 9,15 %

Monsieur le Maire confie à Madame Sylvie TOMBETTE, vice-présidente de la commission « Budget – Finances – RH », le soin de poursuivre l'exposé des taux proposés à la délibération, à savoir :

- TFB : 44,13 %
- TFNB : 35,16 %
- THRS : 09,32 %

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de l'évolution de certains des taux d'imposition pour l'année 2026 et :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026,

Décide d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- TFB : 44,13 %
- TFNB : 35,16 %
- THRS : 09,32 %

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services financiers et de signer tout document y afférent.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-04-11

2026-05-04 : Mise à jour de la grille tarifaire des services et prestations périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2026-04-13 du 9 avril 2026, le Conseil municipal l'a autorisé à signer la convention avec la société CONVIVIO pour la prestation de livraison de repas en liaison froide pour la cantine de l'école, pour l'année scolaire 2026-2027 et avec une hausse tarifaire de 4% portant le prix du repas enfant facturé à la commune à 3,4119 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les tarifs de prestations cantine, de la façon suivante :

	Prix actuel	Prix proposé par M. le Maire
Repas Enfant	3,85 €	4,00 €
Repas Adulte	7,00 €	8,00 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que la commission en charge de ce sujet étudie dans les prochaines semaines la tarification du service de garderie, en vue d'une délibération à prendre avant la fin du printemps.

Synthèse des discussions :

Date d'effet au 1^{er} septembre

Cette augmentation représente, sur la base d'une estimation de 12000 repas pris sur l'année civile 2026, 1800 euros de recette supplémentaire.

Le Conseil municipal approuve l'idée de réaliser une étude de la fréquentation de la garderie (matin / soir / les deux) et revoir le tarif en fonction.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'augmentation des repas à 4,00€ pour les enfants et 8,00€ pour les adultes. Ces mêmes tarifs s'appliquent pour les repas « pique-nique ».

2026-05-05 : Demande de subvention par la coopérative scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a reçu, le 26 mars, de la part de la Coopérative Scolaire du village, une demande de subvention dans le cadre du projet pédagogique « classe découverte ».

La demande de subvention n'est pas chiffrée mais le budget prévisionnel fait état d'un reste à charge de 120 euros. Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention d'au moins 120 euros et que le Conseil municipal puisse débattre.

Synthèse des discussions :

Le Conseil municipal est d'avis de répondre à 100% du reste à charge en attribuant une subvention de 120 euros, relevant que la commune de Monts-en-Bessin, partageant avec Villy-Bocage un RPI, a sans doute été également sollicitée pour participer à ce financement.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 120 euros à la coopérative scolaire de Villy-Bocage et pour le projet pédagogique présenté.

2026-05-06 : Approbation du Compte Financier Unique - Budget assainissement 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par sa délibération n°2025-08-03-01 du 21 octobre 2025, a autorisé la clôture du budget annexe assainissement au terme de son exercice 2025 à la suite de la prise de la compétence assainissement par Pré-Bocage Intercom-Normandie au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice comptable 2024 faisait apparaître un déficit de 1999.62€ qui a été comblé en 2025 par abondement du budget principal, opération autorisée par la délibération n°2025-10-03 du 09 décembre 2025. Par ailleurs, la clôture du budget a entraîné un reversement de TVA de la part de l'administration fiscale d'un montant de 400€ qui a été comptabilisé sur l'exercice 2026 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire précise que les écritures sont en tous points conformes avec celles du comptable public.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le CFU assainissement 2025.

2026-05-07 : Approbation du Compte Financier Unique - Budget principal 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune. Le compte financier unique 2025 fait ressortir les chiffres suivants :

Résultat antérieur reporté 2024	+ 207 868,42 €
Solde de réalisation de la section de fonctionnement 2024	- 18 827,90 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2024	83 832,60 €
Résultat cumulé 2024 en fonctionnement	+ 105 207,92 €
Solde de réalisation de la section de fonctionnement 2025	- 2386,27 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 102 821,65 €
Résultat 2024 de la section d'investissement	- 86 505,96 €
Résultat 2025 de la section d'investissement	+ 157 513,27 €
Résultat cumulé de la section d'investissement	+ 71 007,31 €

Monsieur le Maire précise que les écritures sont en tous points conformes avec celles du comptable public.

Délibération	
Abstentions	
Votes contre	
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le CFU de 2025.

2026-05-08 : Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, du Compte Financier Unique du budget de la commune approuvé précédemment il en ressort les chiffres suivants :

Résultat cumulé de fonctionnement	+ 102 821,65 €
Résultat cumulé de la section d'investissement	+ 71 007,31 €

Monsieur le Maire précise qu'aucune des deux sections ne fait apparaître de restes à réaliser et que la section d'investissement n'a pas de besoin de financement. Il précise de plus que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une

affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du budget principal de la commune comme suit :

- En section de Fonctionnement de l'exercice 2026 au compte 002 (résultat reporté) : + 102 821,65 €

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter en section de fonctionnement l'exercice 2026 au compte 002 la somme de +102821,65 €

2026-05-09 : Vote du budget primitif 2026 principal de la commune

Monsieur le Maire a convié Mme MOTUS, Conseillère aux Décideurs Locaux des Finances Publiques, à présenter les modalités d'élaboration d'un budget (illustré par le cas particulier de Villy Bocage) et une rapide analyse financière de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Budget, Finances et Ressources humaines » s'est réunie plusieurs fois pour finaliser le projet de budget primitif 2026 et que ce projet tient compte des éléments transmis par les services de l'Etat à ce jour. Tous les conseillers municipaux ont été destinataires des tableaux présentant tous les détails du budget, ligne par ligne et chapitre par chapitre.

Monsieur le Maire porte également à la connaissance de l'ensemble du Conseil municipal qu'en vertu de la délibération n° 2013-04-11 du 4 juillet 2013 la commune a accordé sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 46 000 euros (avec un capital restant dû de 20 898,83 € au 31/12/2025) souscrit par l'ARIM des Pays Normands auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements sociaux dans le bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'en l'absence d'un choix différent par le Conseil municipal, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement et sans vote formel pour les chapitres en investissement.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif 2026, chapitre par chapitre qui, au global, est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 536 297,31 €	Dépenses d'investissement : 44 730,00 €
Recettes de fonctionnement : 536 297,31 €	Recettes d'investissement : 101 203,58 €

Monsieur le Maire précise qu'au sein de la section investissement, la charge de la dette, qui s'élève à 29 230 € pour l'année 2026, doit obligatoirement être financée par des recettes réelles. Il souligne enfin que dans cette même section, le déséquilibre entre les recettes et les dépenses répond au principe budgétaire de sincérité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif principal 2026 de la commune tel que présenté et annexé au présent.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif principal 2026 de la commune tel que présenté et annexé au présent.

2026-05-10 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que, par suite de l'adoption de la comptabilité « M57 » par la commune depuis 2023, il n'y a plus de dépenses imprévues au Budget Primitif.

Monsieur le Maire précise qu'en remplacement de ces « dépenses imprévues », la nomenclature M57 prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un montant disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Ceci permet également d'éviter de délibérer systématiquement en Conseil municipal pour des décisions modificatives de faible montant. Le Maire devra informer le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux de fongibilité de crédits à 3 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Au-delà de ces 3%, il sera procédé à des délibérations de « Décisions Modificatives Budgétaires » en réunion du Conseil municipal.

Délibération	
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le taux de fongibilité de crédits à 3,00% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-05-11 : Signature d'une offre pour fauchage et débroussaillage de printemps - annulé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par suite de la délibération 2026-05-02, cette délibération portant sur la signature d'une offre pour entretien de talus et haies le long des voies communales n'est plus impérative.

2026-05-12 : Signature du contrat de contrôle technique des installations de loisirs - annulé

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune a contracté avec la société SAGALAB en 2023 pour le contrôle technique de ses équipements dits « de loisirs ». Ce contrat d'une durée de trois ans arrive à échéance et nécessite un renouvellement.

Les équipements concernés sont :

- Place de la Mairie : 3 équipements sur l'aire collective de jeux enfants
- Ecole maternelle : 1 aire collective de jeux enfants
- Ecole primaire : 2 buts de handball

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par suite de la délibération 2026-05-02, cette délibération portant sur la signature d'un contrat de contrôle technique des installations de loisirs de la commune n'est plus impérative.

Informations relatives aux délégations confiées au Maire :

Renouvellement de l'adhésion annuelle de la commune à l'association des maires ruraux du Calvados pour **115 euros TTC**

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions du Conseil municipal :
 - Le vendredi 29 mai 2026 à 18h30
 - Le vendredi 26 juin 2026 à 18h30
 - Le vendredi 24 juillet 2026 à 18h30
 - Le vendredi 28 août 2026 à 18h
- Dates des réunions des commissions communales :
 - Commission « **Travaux, Voirie, Réseaux, Bâtiments, Urbanisme** » le mardi 28 avril à 18h
 - Commission « **Communication** » le lundi 4 mai à 20h
 - Commission « **Loisirs, Culture et relation avec les Associations** » le lundi 11 mai à 18h
 - Commission « **Animation, Lien Social et Citoyenneté** » le mardi 19 mai à 20h
 - Commission « **Enfance, Jeunesse, Périscolaire et relation avec l'école** » le jeudi 21 mai à 20h

- Urbanisme : PBI propose une série de formations à destination des élus locaux. Monsieur le Maire invite ses collègues du Conseil municipal à s'inscrire à l'une ou l'autre des sessions aux dates correspondante au territoire couvert par le PLUi Est (dont Villy-Bocage fait partie).
- Passage au Contrôle technique antipollution du camion benne le 27/04/2026
- Stéphane OLIVIER, absent lors de la précédente séance du Conseil municipal, souhaite intégrer les commissions municipales suivantes :
 - COMMUNICATION
 - TRAVAUX, VOIRIE, RESEAUX, BATIMENTS & URBANISME
 - PAYSAGES, PATRIMOINE & ENVIRONNEMENT
 - LOISIRS, CULTURE ET RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58

